

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MURAT (CANTAL)

Séance du 22 février 2023

REPUBLIQUE FRANCAISE			L'an deux mille vingt-trois le vingt-deux du mois de février
DEPARTEMENT du CANTAL			
Nombre de membres			
Afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération	A 20 heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de MURAT, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la salle d'honneur de la Mairie, sous la présidence de Monsieur Gilles CHABRIER, Maire.
23	23	21	Présents : Alain BARRES, Eric TUPHE, Dimitri OCTAVIE, Robert PISSAVY, Laurent SAIGNIE, Roland VIDAL, Magali CRAUSER, Christian PICHOT-DUCLOS, Félix ROCHE, Christian GRAS, Gilles CHABRIER, Jean BOUCHER, Pierrick ROCHE, Flore COUTURE, Danielle ROLLAND, Annie COUDERC, Véronique BOREL, Pierre JUILLARD, Françoise ALRICQ, Renaud BOUTOUTE
Date de la convocation : 07 février 2023			
Date d'affichage : 07 février 2023			
Vote : Pour : 21			
Contre : 0			
Abstention : 0			
			Présents par procuration : Emmanuelle LAMBERT-DELHOMME donne pouvoir à Gilles CHABRIER
			Absent : Béatrice CHEVALLET, Béatrice THOMAS
			Secrétaire de Séance : Pierrick ROCHE

OBJET : RENOVATION, EMBELLISSEMENT ET TRANSFORMATION ECOLOGIQUE DU COEUR DE VILLE

Demande de subvention FEDER – ACCOMPAGNER LES TERRITOIRES NON URBAINS FRAGILES

La Ville de Murat est fermement engagée dans la revitalisation et la transformation écologique de son cœur de ville. Ainsi la présente opération consiste en la rénovation de l'Avenue des 12 et 24 juin, de la rue Saint Martin, de l'Avenue Hector Peschaud et de la place de l'Hôtel de Ville avec les objectifs suivants :

- => **AMELIORER, L'ESPACE PUBLIC ET FAVORISER LA REVITALISATION DES COMMUNES** avec un meilleur cadre de vie pour renforcer l'attractivité et l'accueil de populations et d'activités économiques et sociales
- => **ADAPTATION AU CHANGEMENT CLIMATIQUE** avec la création d'îlots de fraîcheur, la végétalisation et l'innovation avec l'installation d'un réseau d'arrosage écologique.
- => **QUALITE URBAINE ET PAYSAGERE** coconstruite avec les habitants et des aménagements d'embellissement (pierre locale, aménagements globaux et cohérents)

=> **ACCESSIBILITE DES PUBLICS** mise en accessibilité des trottoirs et stationnement pour les PMR, accessibilité renforcée pour les commerces, stationnement redéployé, priorité aux piétons

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023 015-200071702-20230222-DE_2023_018-DE
--

Le projet est arrivé à une **MATURITE FINANCIERE ET TECHNIQUE** avec l'intégration dans une stratégie territoriale pensée depuis plusieurs années (2017) un programme mûr avec des actions déjà en cours et un agenda de **réalisation à très court terme**

Monsieur le Maire présente le plan de financement :

POSTES DEPENSES	MONTANT HT		SUBVENTIONS	TAUX	MONTANT HT
PHASE 1 - AVENUE PARTIE HAUTE	45 893,45 €		DETR 2022	6,80%	60 679,00 €
PHASE 2 - RUE SAINT MARTIN	78 910,40 €		VILLAGE REMARQUABLE 2021	12,97%	115 692,50 €
PHASE 3 - AVENUE PARTIE BASSE	196 301,15 €		VILLAGE REMARQUABLE 2022	16,58%	147 823,20 €
PHASE 4 - PLACETTE	13 752,47 €		FOND CANTAL SOLIDAIRE 2022	1,08%	9 651,00 €
PHASE 5 - STATIONNEMENTS	12 660,00 €		DETR 2023	0,56%	4 956,80 €
PHASE 6 - PLACE HOTEL DE VILLE	485 880,00 €		DETR 2023	7,34%	65 494,50 €
COUTS INDIRECTS	58 337,82 €		FEDER	34,66%	309 091,23 €
TOTAL HT	891 735,29 €		TOTAL	80,0%	713 388,23 €

LE CONSEIL MUNICIPAL,
APRES EN AVOIR DELIBERE

- APPROUVE le projet de « rénovation, embellissement et transformation écologique du cœur de ville »
- APPROUVE le plan de financement proposé ci-dessus
- SOLLICITE une subvention de 309 091.23 € au titre du FEDER pour son programme « Accompagner les territoires non urbains fragiles »
- AUTORISE Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires

AU REGISTRE SONT LES SIGNATURES

POUR COPIE CERTIFIEE CONFORME


Le Maire,
Gilles CHABRIER



Cet extrait de délibération sera affiché en mairie pendant un mois (application de l'art.2-III du décret n°2006-1657).

Il pourra également être consulté sur le site internet de la commune à l'adresse Web suivante: www.murat.fr

RF Sous préfecture de Saint Flour
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 27/02/2023 015-200071702-20230222-DE_2023_018-DE